

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Sur la proposition du Secrétaire Général;
Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire des concessions d'eau et de la prestation urbaine de la commune de Papeete, pour le 2^e trimestre 1905, s'élevant à la somme de cent quarante-un francs quarante centimes, savoir :

Concessions d'eau.....	120 »
Prestation urbaine.....	21 »
Frais d'avertissement.....	0 40
Total.....	141 40

Art. 2 Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 21 août 1905.
JULLIEN.

Par le Gouverneur :
Le Secrétaire Général,
HENRI COR.

ARRÊTE rendant exécutoires les rôles supplémentaires des perceptions de Taiohae et de Rapa pour le 4^e trimestre 1904.

(Du 21 août 1905.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu les articles 208 et 209 du décret financier du 20 novembre 1882;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1903 rendant exécutoire le tarif des taxes à percevoir pendant l'année 1904;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Sur la proposition du Secrétaire Général;
Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires des perceptions indiquées ci-après, pour le 4^e trimestre 1904, s'élevant ensemble à la somme de trois cent trente-cinq francs trente centimes et au nombre de six journées de prestations rurales, savoir :

Perception des Taiohae.

Taxe sur les chiens.....	310 »
Frais d'avertissement.....	1 30
Total.....	311 30

Perception de Rapa.

Impôt dit des routes.....	24 »
Frais d'avertissement.....	0 10
Total.....	24 10

Prestation rurale.

Rapa..... 6 journées.

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 21 août 1905.
JULLIEN.

Par le Gouverneur :
Le Secrétaire Général,
HENRI COR.

MUTATIONS, NOMINATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 25 août 1905, le mandat de membres du Comité-Directeur de la Caisse agricole conféré à MM. Jérusalem, percepteur retraité, ancien Trésorier-payeur colonial, et Vieillard-Baron, contrôleur des Contributions, par décision du 17 août 1903, a été renouvelé pour une période de deux années.

Par décision du Gouverneur en date du 26 août 1905, ont été nommés :

- 1^o Tambour du district d'Amaru (Rimatara), le sieur Maitu a Mataio, en remplacement du sieur Teura Tuao, démissionnaire ;
- 2^o Juge d'Amaru, le sieur Pahoa a Haraire, en remplacement du sieur Turaipono, démissionnaire.

HAUTE-COUR TAHITIENNE — HAAVA RAA RAHI TAMITI.

Liste des décisions des Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 6 septembre 1905, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3 § 6 de la loi du 28 mars 1866.

Numéros d'ordre.	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
842	Avatoru (Rai-roa).	3 nov. 1904.	Mama a Tee v. contre : Fauhia a Tapora et autres.	Terre Farete-roa.
843	Temario (Anaa).	22 mars 1866	Tefe Tenini v. contre : Pahira a Tahoe v.	Tairoutitahika
844	Paea (Ile Tahiti).	4 avril 1891	Teraoutuvana a Terihiraho v. contre : Harehoe a Faaoe et autres.	Pouranahoe.
845	id.	14 avril 1891	Turataira a Faave, contre : Yerakoutuvana v.	Tahitaitai.
846	Makatea.	18 avril 1887	Totarata a Teihaa v. contre : Hururua a Tapete.	Inohu et Tevaha.
847	Afareaitu (Mooroa).	8 juin 1892	Tastua a Miri v. contre : Terihacretitensomao et autres.	Papeae.
848	Avatoru (Rai-roa).	14 nov. 1904	Huramaua a Paeahi, contre : Yevahinehusrei a Piritua.	Terre Toarua.
849	Putehara (Anaa).	2 mai 1904	Tata a Meopi t. contre : Tutemo a Teel.	Vaiama.
850	Avatoru (Rai-roa).	14 nov. 1904.	Tahua a Tahua, contre : Divers (5 affaires).	Tachitapo et 4 autres terres
851	id.	id.	Toofa a Tohitia, contre : Divers (3 affaires).	Faama et 3 autres terres
852	id.	id.	Marau a Tepeates, contre : Divers (7 affaires).	Vaiava et 4 autres terres
853	id.	id.	Toetoe a Tehsamara, contre : Teaura a Teiva.	Atufara et 2 autres terres